

6M TECHNOLOGIES (6 MT)
Société Anonyme au capital de 250 000 francs
2, bd Albert 1er
94130 Nogent sur Marne
RCS Creteil B 415 006 618

TRIBUNAL COMMERCE CRETEIL	
004693	- 3 MAI 00
RC ANALYTIQUE	

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 1999**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
Le 18 novembre,
A 19 heures,

Les administrateurs de la société **6M TECHNOLOGIES (6MT)** se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation de la Présidente, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présentes :

- **Madame Olivera VUJANIC**
- **Madame Kristina VUJANIC épouse MIJAILOVIC**
- **Madame Milunka STANKOVIC épouse VUJANIC**

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Madame Olivera VUJANIC préside la séance.

Madame Kristina VUJANIC épouse MIJAILOVIC remplit les fonctions de secrétaire.

La secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

La Présidente rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Conseil d'Administration,
- Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire pour la nomination de nouveaux Administrateurs,
- Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions,
- Questions diverses.

Les administrateurs signalent que le développement de leur Société implique pour une gestion pertinente et efficace des capacités techniques et une connaissance affirmée du terrain qu'elles ne possédant pas. En conséquence, le Conseil décide à l'unanimité de démissionner.

De plus Madame O. VUJANIC déclare démissionner de ses fonctions de Présidente du Conseil.

La Présidente rappelle que suite aux démissions, le nombre des administrateurs devient inférieur au minimum légal prévu par l'article 14 de la loi du 24 juillet 1966.

Conformément aux dispositions dudit article il convient de convoquer une assemblée générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- de rendre effective la démission des administrateurs qu'après la réunion de l'Assemblée Générale qui nommera les nouveaux administrateurs.
- de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le 27 décembre 1999 à 20 heures au siège social en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - Lecture du rapport de gestion
 - Ratification de la démission des membres du Conseil
 - Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement,
 - Questions diverses,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Après un large échange de vues, les administrateurs décident de proposer aux actionnaires la nomination en qualité d'administrateurs de :

- Monsieur Nezir ILJAZI, né le 15 juillet 1961, de nationalité macédonienne, carte de résident n° 7500095413 expirant le 2 avril 2008, demeurant 19, rue Lucien Piron, 93110 Rosny sous Bois.
- Monsieur Hamdi ILAZI, né le 29 avril 1964, réfugié yougoslave, carte de résident n° 7503192891 expirant le 11 juin 2006, demeurant 2, allée de Valmy, 93330 Neuilly sur Marne.
- Madame Zoja ALIJA épouse ILJAZI, née le 15 juin 1970, de nationalité française, demeurant 21, avenue du Mont D'Est, 93 Noisy le Grand.

Les administrateurs préparent ensuite l'Assemblée Générale en rédigeant les documents nécessaires et en réunissant les renseignements concernant les candidats aux fonctions d'administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et un Administrateur au moins.

La Présidente
Madame Olivera VUJANIC



Les Administrateurs

- Madame Kristina VUJANIC épouse MIJAILOVIC

- Madame Milunka STANKOVIC épouse VUJANIC



6M TECHNOLOGIES (6 MT)
Société Anonyme au capital de 250 000 francs
2, bld Albert 1er
94130 Nogent sur Marne
RCS Creteil B 415 006 618

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 27 DECEMBRE 1999**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,

Le 27 décembre,

A 19 heures,

Les administrateurs de la société **6M TECHNOLOGIES (6MT)** se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation de la Présidente, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présentes :

- **Monsieur Nezir ILJAZI**
- **Monsieur Hamdi ILAZI,**
- **Madame Zoja ALIJA épouse ILJAZI**

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Nezir ILJAZI préside la séance.

Madame Madame Zoja ALIJA épouse ILJAZI remplit les fonctions de secrétaire de séance.

La secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination du Président du Conseil d'Administration,**
- **Questions diverses.**

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Nezir ILJAZI Président du Conseil en remplacement de Madame Olivera VUJANIC démissionnaire.

Monsieur Nezir ILJAZI exercera ses fonctions pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir en 2004 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Monsieur Nezir ILJAZI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une société anonyme. Monsieur Nezir ILJAZI précise qu'il abandonne les fonctions salariées qu'il occupait précédemment à sa nomination.

En sa qualité de Président, Monsieur Nezir ILJAZI assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

La rémunération de Monsieur Nézir ILJAZI fera l'objet d'une prochaine réunion du Conseil.

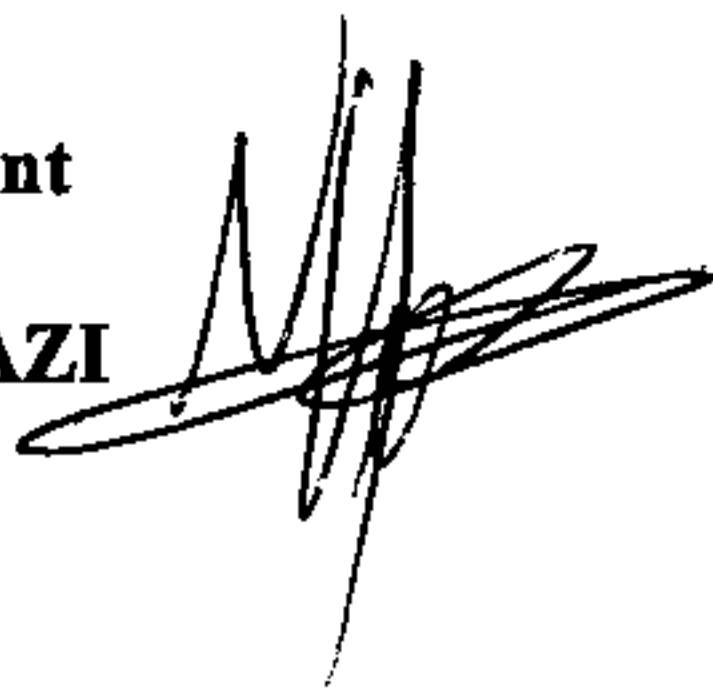
Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Administrateurs.

Le Président

Nezir ILJAZI

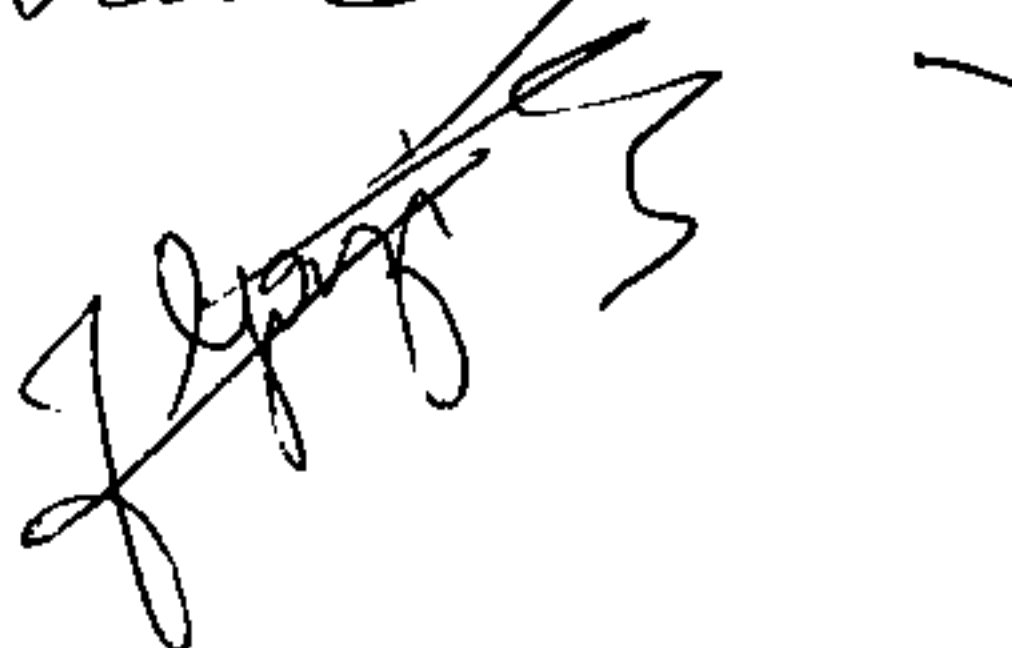


Les Administrateurs

Monsieur Hamdi ILAZI



Madame Zoja ALIJA épouse ILJAZI



6M TECHNOLOGIES (6 MT)
Société Anonyme au capital de 250 000 francs
2, bd Albert 1er
94130 Nogent sur Marne
RCS Creteil B 415 006 618

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 27 DECEMBRE 1999**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,

Le 27 décembre,

A 20 heures,

Les actionnaires de la société **6M TECHNOLOGIES**, société anonyme au capital de 250 000 francs divisé en 2 500 actions de 100 francs chacune, dont le siège est 2 bd Albert 1er 94130 Nogent Sur Marne se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Olivera VUJANIC en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

Monsieur Nezir ILJAZI et Madame Sylvine BRUNEAU les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame D. ANCEAU épouse BOUBA est désigné comme secrétaire.

Monsieur L.R. HADDAD, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Ratification de la démission des membres du Conseil,
- Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Olivera VUJANIC, Madame Kristina VUJANIC épouse MIJALOVIC, Madame Milunka STANKOVIC épouse VUJANIC de leurs fonctions d'administrateurs.

Cette démission prendra effet, ce jour 27 décembre 1999 à l'issue de la présente assemblée.

Le quitus de leur gestion sera donné aux administrateurs démissionnaires lors de l'assemblée générale amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.1999.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, suite à la démission des administrateurs nomme en remplacement pour une période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir en 2004 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, les actionnaires suivants :

- Monsieur Nezir ILJAZI, né le 15 juillet 1961, de nationalité macédonienne, carte de résident n° 7500095413 expirant le 2 avril 2008, demeurant 19, rue Lucien Piron, 93110 Rosny sous Bois.
- Monsieur Hamdi ILAZI, né le 29 avril 1964, réfugié yougoslave, carte de résident n° 7503192891 expirant le 11 juin 2006, demeurant 2, allée de Valmy, 93330 Neuilly sur Marne.
- Madame Zoja ALIJA épouse ILJAZI, née le 15 juin 1970, de nationalité française, demeurant 21, avenue du Mont D'Est, 93 Noisy le Grand.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Nezir ILJAZI, Monsieur Hamdi ILAZI et Madame Zoja ALIJA épouse ILJAZI, nouveaux administrateurs présents à la réunion, acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de leur interdire d'exercer leur mandat.

Monsieur Nezir ILJAZI prend la parole et convoque les nouveaux administrateurs pour un Conseil d'administration à tenir dès la sortie d la présente assemblée en vue de nommer le Président du conseil.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

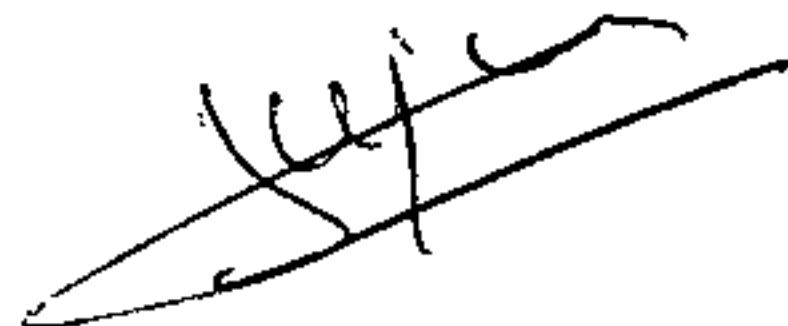
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente

Olivera VUJANIC



Les Scrutateurs

Nezir ILJAZI



Sylvine BRUNEAU



Le Secrétaire

Madame Denis ANCEAU épouse BOUBA

